



EURIMMO GESTION
SAINT-MARCELLIN 38160

Téléphone : 04.57.53.11.02
E-mail : contact@eurimmogestion.fr
Site : orpi.com/eurimmogestion/

TRANSACTION

PRIX DE VENTE	SIMPLE	EXCLUSIF
Inférieur à 49 999 €	6 000 €	5 000 €
50 000 € à 119 999 €	7 000 €	6 000 €
120 000 € à 179 999 €	9 000 €	8 000 €
180 000 € à 249 999 €	10 000 €	9 000 €
Supérieur à 250 000 €	5% du prix de vente	4% du prix de vente

PROFESSIONNEL : Commerce & Fonds de commerce

PRIX DE VENTE	FORFAIT
10 000 € à 100 000 €	10 000 €
101 000 € à 200 000 €	12 500 €
201 000 € à 300 000 €	15 000 €
301 000 € à 500 000 €	20 000 €
501 000 € à 2 000 000 €	5% du prix de vente
2 000 000 € et au-delà	3,5% du prix de vente

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. La rémunération TTC sera à la charge du mandant (acquéreur ou vendeur conformément au mandat).

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Avis de valeur : 120 € TTC remboursable après une vente définitive par l'agence



EURIMMO GESTION
SAINT-MARCELLIN 38160

Téléphone : 04.57.53.11.02
E-mail : contact@eurimmogestion.fr
Site : orpi.com/eurimmogestion/

TRANSACTION LOCATIVE

- 60 % TTC DU LOYER et CHARGES, pour le locataire,
- 60 % TTC DU LOYER et CHARGES, pour le propriétaire
 - + 20 € de frais d'entremise, charge bailleur.

(Visites, dossier, et bail limités à 8€/m² + état des lieux limité à 3€/m²)

Selon la loi Alur décret du 15/09/2014

FRAIS DE GESTION

7% TTC sur le loyer hors charges soit 5.83% HT

(Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur)

+ 3 € de frais administratifs mensuel

Pour les frais de gestion, l'agence s'engage à :

- Percevoir les loyers et charges puis les virer directement sur votre compte bancaire
- Procéder à la révision annuelle du loyer
- Procéder à la régularisation des charges
- Faire intervenir les artisans pour d'éventuels travaux d'entretien
- Envoyer gratuitement au locataire ses quittances de loyer
- Faire un compte rendu de gérance mensuel
- Procéder aux relances impayés et manquements à l'assurance habitation
- Le congé du locataire (préavis, état des lieux de sortie, restitution du dépôt de garantie)
- Aide à la déclaration fiscale des revenus locatifs : 20 € TTC / an
- Proposition d'une GLI à 3 % TTC mensuel

Avis de valeur : 90 € TTC remboursable après une mise en gestion au sein de l'agence